

Les inégalités intrafamiliales, une source de tension dans les sociétés rurales : exemples en Afrique de l'Ouest

Jean-Etienne Bidou*

Isabelle Droy**

Les sociétés d'Afrique sahélienne restent encore profondément rurales, malgré l'accélération des processus d'urbanisation au cours des dernières décennies. Ces sociétés ont des moyens d'existence variés, reposant essentiellement sur l'agriculture pluviale et l'élevage, avec certaines zones aménagées pour l'irrigation le long des fleuves ou dans le Delta Intérieur du Niger au Mali. Reposant essentiellement sur la main d'œuvre familiale, ce mode de production est désigné sous le terme d'agricultures familiales (incluant les systèmes pastoraux). Ses principaux atouts sont la flexibilité dans la mobilisation du travail familial et les capacités d'ajustement à des contextes en rapide évolution : globalisation des échanges, changements sociodémographiques, insécurité qui affecte les mobilités des hommes et des troupeaux. Ces systèmes reposent cependant souvent sur des inégalités intrafamiliales de répartition, de mobilisation ou de transmission des ressources. Elles engendrent des tensions et des frustrations qui viennent s'ajouter et se combiner à d'autres sources de conflits, qu'ils soient locaux (entre éleveurs et agriculteurs, entre villages etc.) ou plus globaux.

Ces mécontentements alimentent des conflits d'abord à l'échelle élémentaire des ménages, puis des familles, des lignages, voire des échelons supérieurs lorsqu'ils sont mobilisés par des groupes stratégiques (politiques, religieux ou économiques) ; ceux-ci les financent et les manipulent afin de prendre le pouvoir ou contrôler les ressources. Collier et Hoeffler (2004) ont décrit cette articulation de l'avidité et du ressentiment « *greed and grievance* » dans des conflits armés. Même si ce modèle a été beaucoup discuté, il fournit un cadre explicatif utile.

Ainsi, afin de comprendre ces dynamiques, il est nécessaire de s'intéresser aux structures familiales, à leur diversité et à leurs évolutions. En Afrique de l'Ouest, elles sont marquées par les rôles, les droits et les obligations assignés selon le genre, le rang dans la fratrie (aînés, cadets, pères ou frères) ou le statut (enfants confiés, veuves). Cette stratification est constitutive du fonctionnement des sociétés rurales africaines, analysé par les anthropologues. Les inégalités qu'elle engendre sont d'abord symboliques de

* IFREE (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement)

** IRD, UMI Résiliences, chercheure associée au LAM (Laboratoire les Afriques dans le Monde, Bordeaux)

par les représentations de la place des individus dans la société, avant d'être traduites dans les rapports matériels, comme l'accès aux ressources. Elles s'inscrivent dans une organisation complexe de la production, composée de plusieurs niveaux de décision avec des choix économiques spécifiques, comme nous le rappelons dans la première partie.

La profonde transformation des sociétés rurales engagée depuis quelques décennies sous la pression des changements sociodémographiques, économiques et environnementaux, n'est pas sans effet sur la dynamique de ces inégalités, qui parfois diminuent, mais aussi souvent s'aggravent. Cette situation est particulièrement visible en ce qui concerne les inégalités de genre étudiées en seconde partie. Par ailleurs, les rapports parfois conflictuels entre générations peuvent provoquer l'éclatement des familles et l'exclusion de certains de ses membres, voire des conflits plus violents, parfois instrumentalisés sur le plan politique, comme nous le soulignons en troisième partie.

Diversité et mutations des structures familiales : les conséquences sur l'évolution foncière

Pour les sociétés agricoles ou pastorales, l'accès au foncier, que ce soient les terres cultivables, les ressources forestières ou les terrains de parcours, conditionne la possibilité de se nourrir et d'avoir une existence sociale. Les droits d'accès, autrefois conditionnés par l'appartenance à un groupe familial ou statutaire, sont actuellement en profonde mutation (Durand-Lasserve et Le Roy, 2012), sous l'effet de la croissance démographique, des changements environnementaux, des transformations dans la gouvernance foncière et de la marchandisation croissante des ressources avec l'émergence de nouveaux acteurs (commerçants, investisseurs d'origine urbaine, sociétés nationales ou étrangères).

Diversité et mutation des formes familiales

Depuis le milieu du XX^e siècle, de nombreux travaux ethnographiques ont été réalisés en Afrique de l'Ouest sur les structures de parenté des différentes sociétés. La diversité des formes familiales a été étudiée plus tardivement (Todd, 1984) tout comme les évolutions des modèles familiaux, sous l'effet des transformations économiques, des migrations, de l'urbanisation et de la diffusion de nouveaux modèles culturels (Dozon, 1986 ; Vimard, 1997 ; Pilon et Vignikin, 2006). Les grandes familles¹ complexes polynucléaires, composées de plusieurs ménages eux-mêmes polygames sous l'autorité d'un chef de famille, rassemblant plusieurs générations forment certes l'archétype de la famille rurale ouest-africaine. Mais des groupes sociaux ayant des modèles familiaux différents peuvent aussi partager le

¹ Pour la facilité de lecture, nous emploierons ici le terme de « famille » pour désigner le « groupe familial » unis par des liens de parenté, qui met en valeur l'exploitation agricole et/ou pastorale. Ce groupe est composé d'un ou de plusieurs ménages (monogame, polygame ou monoparental), qui forment des unités secondaires à l'intérieur du groupe familial (pouvant aussi accueillir des personnes non apparentées).

même espace : ainsi à Djougou² au Bénin, les familles d'agriculteurs *yoma* ont une taille moyenne de 10 personnes, alors que les *bétamaribé*, eux aussi agriculteurs, comptent en moyenne 5 personnes. La taille des familles est en partie liée aux règles de résidence lors du mariage (création ou pas d'une nouvelle unité de production), au taux de fécondité, à la pratique plus ou moins développée de la polygamie, et à la composition de la famille (présence d'autres personnes apparentées ou non).

L'organisation de la production est étroitement articulée à ces structures familiales. Le contrôle des ressources foncières, celui de la main d'œuvre et de la circulation des femmes, sont essentiels pour la reproduction sociale des groupes considérés, ce que Meillassoux montre dans son ouvrage « Femmes, greniers et capitaux » (1977). Emmanuel Todd (1984) souligne que la structure familiale polygamique en milieu rural africain « donne à la famille africaine une structure à la fois emboîtée et éclatée, chacune des épouses vivant généralement dans une case avec ses enfants, l'ensemble de ces cases féminines constituant un « ménage » dans lequel l'homme, époux et père, circule, dominant mais instable, central et périphérique à la fois. Le paradoxe d'un tel système est qu'il donne « à la femme une situation à la fois inférieure et indépendante » (p.153).

Les recherches méthodologiques du groupe Amira³ au milieu des années 1970 ont permis de mieux comprendre la complexité de l'organisation économique et sociale du milieu rural africain. G. Ancey (1975) identifie les unités qui ne se superposent que partiellement : unités de production, unités de résidence, unités de consommation (ou « cuisines⁴»). La production est organisée autour de plusieurs sphères, notamment en raison de la polygamie, les femmes ayant, quand elles le peuvent, des activités plus ou moins autonomes, tout comme les autres cadets sociaux, tout en participant aux travaux familiaux et en assurant le travail domestique. Cette structuration se retrouve dans les charges et obligations de chacun selon son statut. Le questionnement méthodologique engagé par Amira est toujours d'actualité, en raison des transformations et recompositions rapides dans les unités étudiées.

Les interrelations entre les évolutions des exploitations familiales et les changements des structures familiales sont donc fortes. Ces dernières ne tendent pas forcément vers un modèle nucléaire, comme le montre Vimard (1997), ce qui a remis en cause les théories d'une « modernisation » uniforme de la famille. Au contraire, les modèles familiaux tendent à se diversifier ; si ces modifications sont plus

² Les exemples données sur le Bénin (Djougou) et le Niger (Dantiandou) sont issus du projet de recherche Eclis (Elevage-Climat-Sociétés), financé par l'ANR (2009-2012) dans le cadre duquel les auteurs ont coordonné des enquêtes socioéconomiques en 2010 : -enquêtes sur trois niveaux auprès des 289 familles composées de 365 ménages et de 432 femmes à Djougou au Bénin - enquêtes sur trois niveaux auprès de 162 familles 312 ménages et 381 femmes à Dantiandou au Niger.

Les exemples sur le bassin cotonnier du Mali sont issus du projet de recherche VASA, financé par le FSP Ripiecsa de 2008 à 2010, pour lequel nous avons réalisé une enquête auprès de 69 familles comprenant 149 ménages (Zendiela, village proche de Koutiala dans le nord du bassin cotonnier au Mali). Un autre enquête à laquelle nous faisons référence dans le texte a été effectuée par nos soins auprès de 198 femmes productrices de coton bio-équitable dans la région de Bougouni, dans le sud du bassin cotonnier au Mali en 2008.

³ AMIRA : Amélioration des méthodes d'investigation en milieux informels et ruraux d'Afrique, Asie et Amérique latine, INSEE-ORSTOM. Plusieurs brochures ont été consacrées aux enquêtes auprès des ménages (en particulier les travaux de G. Ancey et J-M Gastellu).

⁴ La « cuisine » correspond au groupe de consommation : un ou plusieurs repas quotidiens sont préparés pour l'ensemble du groupe (un ou plusieurs ménages) à partir des greniers collectifs.

rapides en milieu urbain, le milieu rural connaît aussi des mutations significatives, avec de fortes variations régionales : part importante de ménages monoparentaux dirigés par des femmes dans certaines zones rurales, tendances à l'éclatement des grandes familles, recompositions de la hiérarchie et des rôles correspondant à des aspirations à plus d'autonomie économique des jeunes et des femmes.

Or, l'unité familiale d'exploitation est encore fréquemment considérée comme une entité homogène, sans tensions et ni contradictions internes. Cette approche s'apparente au modèle du ménage unitaire, utilisé en économie de la famille, fondé sur l'hypothèse d'une centralisation des ressources au sein du ménage et d'une répartition égalitaire selon les besoins sous le contrôle du chef de ménage ; les théories économiques de la famille ont pourtant remis en cause cette vision depuis le milieu des années 1960, au profit de modèles de fonctionnement plus complexes, intégrant des négociations entre les différents membres du ménage ayant entre eux des relations de pouvoir asymétriques (Agarwal, 1997 ; Donni et Ponthieux, 2011). Le modèle unitaire, que ce soit de ménage ou d'exploitation agricole familiale, reste cependant de fait toujours le plus utilisé, par facilité, dans les systèmes d'information, malgré les insuffisances reconnues (Udry, 1996 ; De Vreyer *et al.* 2008 ; Droy, 2014). Faute d'informations adéquates, la sphère familiale de la production demeure ainsi une sorte de « boîte noire » pour les analystes.

Mutations sociodémographiques et structures familiales

Les dynamiques sociodémographiques retentissent à la fois sur les structures familiales et sur le fonctionnement des exploitations, comme les disponibilités foncières et celle de la main d'œuvre (Sourisseau *et al.*, 2012). Sur les quatre dernières décennies, tous les pays d'Afrique de l'Ouest ont connu une forte croissance de la population, en même temps que des mouvements migratoires importants.

Malgré l'urbanisation rapide de certains pays, la croissance de la population en milieu rural reste élevée. Les situations sont cependant contrastées. Dans un pays comme le Niger, qui reste le moins urbanisé de la région (moins de 20% de population urbaine), l'essentiel de la croissance de la population est capitalisée dans les campagnes (Guengant et Banoïn, 2003) ; la population a déjà été multipliée par cinq entre 1960 et 2012, et cette tendance va se poursuivre en raison de l'indice de fécondité qui se maintient toujours à plus de 7 enfants par femme lors du dernier recensement de 2012. A l'opposé, le Ghana a largement entamé sa transition urbaine : mais, si plus de la moitié de la population vit en ville, le taux de croissance de la population rurale reste encore de 1,9% par an et ce n'est qu'assez récemment que l'indice de fécondité a baissé en milieu rural (Canning *et al.*, 2016).

Cette croissance démographique très forte a eu des effets sur la taille et la structure des ménages, mais les analyses restent ponctuelles. Les recensements de population, qui ont pour fonction première le décompte et non l'étude des structures familiales, ou encore les enquêtes démographiques et sanitaires (EDS), donnent des résultats à la fois contradictoires et ambigus. Des synthèses sur la taille des ménages au niveau national montrent une tendance générale en Afrique sub-saharienne, à

l'augmentation de la taille des ménages, au moins jusqu'à la fin des années 1980 (Pilon et Vignikin 2006). Depuis 1990, la tendance se serait inversée. On ne peut guère attendre d'un tel degré d'agrégation que des tendances générales, les différences régionales et locales en la matière étant considérables. Au Bénin par exemple, les recensements montrent que la taille moyenne des ménages est passée de 4,5 personnes en 1961 à 5,5 personnes en 2013. Mais cette moyenne cache des disparités régionales très fortes: les ménages font moins de 5 personnes dans tous les départements du sud, contre plus de 8 dans l'Alibori, tout au nord du pays, illustrant des dynamiques divergentes dans l'évolution des structures familiales (INSAE, 2016).

C'est donc dans un cadre démographique très contraignant que se trouvent placées les sociétés rurales en Afrique occidentale. Une des conséquences, et elle est fondamentale au niveau des populations rurales, est que les possibilités d'extension se sont réduites, à la fois sur les finages villageois, où les friches et forêts deviennent rares et dans les espaces nationaux, où se raréfient les fronts de défrichements, qui accueillent les migrants. Les densités rurales atteignent des niveaux élevés, qui sont limites pour une agriculture pluviale de défriche-brûlis en l'absence de changements techniques et d'innovations sociales. Les cohortes de jeunes adultes ont de plus en plus de difficulté à s'installer et à trouver des moyens d'existence décentes. Dans beaucoup de ces zones, la pression foncière associée à des changements socio-politiques, économiques et environnementaux favorise l'émergence de conflits sur les ressources de plus en plus âpres.

Foncier et familles

En Afrique de l'Ouest, les droits d'accès aux ressources (terre, eau, arbres) sont complexes et liés aux structures lignagères et familiales. Le cas général, fréquemment invoqué est que le premier défricheur qui a passé alliance avec le génie des lieux, transmet la terre aux générations suivantes ; le domaine foncier est contrôlé plus ou moins fermement par les chefs de terres et parfois des « rois » locaux, descendants du fondateur ou des clans guerriers qui les ont supplantés. Ce domaine est ensuite divisé entre plusieurs lignages et transmis aux chefs de famille du village qui ont ainsi sur les terres des droits plus ou moins importants, les nouveaux arrivants ayant des droits fonciers plus précaires.

Mais ces récits sous-tendent des situations très variées (Chauveau *et al.*, 2006). Dans certaines régions, les chefs de lignages sont encore capables de répartir les terres des familles et d'imposer des secteurs de culture sur le finage villageois. Dans de nombreux cas, les familles exploitent des domaines dont elles détiennent une maîtrise foncière, évoluant vers une certaine individualisation des droits. Possesseurs plus ou moins éminents, gestionnaires, ou simples responsables de rites agraires, les chefs de terre et les chefs de lignage ont des prérogatives qui se modifient en fonction des rapports de pouvoir dans les arènes locales. L'accès à la terre reste dominé par l'importance des relations de parenté, mais les exploitants agricoles partagent donc leurs droits avec d'autres, dans un "faisceau de droits" dont certains sont bien identifiés : le pacage des éleveurs qui font pâturer leurs bêtes sur les terrains de

parcours et sur les éteules une fois libres, la cueillette des fruits du karité par les femmes dans les domaines fonciers des hommes. Dans certains cas, on dissocie la possession des arbres et celle de la terre, comme dans la palmeraie de Porto Novo, au Bénin, où les arbres peuvent être hérités, vendus, ou mis en gage indépendamment de la terre où ils poussent.

Les droits fonciers diffèrent suivant la position sur le finage villageois, ceux-ci étant plus fermes près du village que dans la périphérie ; mais aussi en fonction de l'ancienneté des villages, les terroirs anciens, plus policés que celle des fronts pionniers encore actifs dans certaines régions. Les modes de régulation varient sous l'effet de la pression foncière, des changements démographiques, socio-politiques et de la marchandisation de la terre qui se généralise dans certaines zones. Les politiques publiques foncières (immatriculation, sécurisation), en bouleversant les règles foncières locales, peuvent entrer parfois en contradiction avec la gestion intrafamiliale des ressources foncières et provoquer de fortes tensions au sein des familles.

Femmes-hommes : les relations de genre à l'épicentre des inégalités intrafamiliales

Bien souvent, l'analyse des groupes d'acteurs engagés dans les conflits s'en tient aux parties prenantes, et celles-ci sont, à quelques exceptions près, représentées par des hommes. Cependant, les inégalités de genre font partie des causes structurelles de fragilisation des sociétés et sont source de vulnérabilité, affectant les femmes mais aussi les enfants, garçons comme filles, dont elles ont la charge.

L'accès aux ressources : des droits limités et précaires pour les femmes

Les droits d'accès aux ressources et aux moyens de production sont différents selon le genre, ce qui est une des principales sources d'inégalités entre hommes et femmes. La notion de ressources est prise ici au sens large et concerne aussi la santé et l'éducation, pour laquelle les écarts demeurent importants entre hommes et femmes.

L'origine de la différence de droits d'accès aux ressources foncières s'explique en partie par les structures de parenté (filiation et résidence chez l'homme lors du mariage) ; les femmes, n'ont pas de droits directs sur le foncier, sauf dans des situations particulières d'individualisation des droits de propriété par achat de terres ou d'héritage ; cependant, elles peuvent disposer de certains champs pour leurs propres cultures au sein du domaine familial ou lignager du mari ; ces droits sont limités à un usage temporaire, et dépendent de leur statut matrimonial. Séparation ou veuvage sont donc synonymes de précarisation foncière. Pour les femmes chefs de ménage monoparental en milieu rural, dont la proportion s'est accrue ces dernières décennies⁵, cette insécurité des droits d'accès au foncier est une

⁵ Dans les enquêtes statistiques, une femme est chef de ménage par défaut. Cela recouvre donc des situations très diverses : veuves, femmes séparées ou divorcées, parfois femme dont le mari est polygame et est déclaré ailleurs ou encore femmes dont le

des raisons de leur paupérisation, associée à d'autres inégalités de droits, qu'ils soient coutumiers ou entérinés dans la législation, comme par exemple le code de la famille (Ordioni, 2005).

Loin d'être figé, le droit coutumier peut évoluer assez vite : nos enquêtes montrent que dans le vieux bassin cotonnier au Mali (Zendiela, région de Koutiala), la pression foncière a eu raison de ce droit d'usage des femmes sur les terres, alors que sur la zone d'expansion récente du bassin cotonnier (Bougouni) avec des réserves foncières, les femmes obtiennent plus facilement l'accès à un champ, même s'il est éloigné ou appauvri suite aux cultures précédentes.

Les réformes engagées dans plusieurs Etats, avec pour objectif la sécurisation foncière des petits exploitants, vont dans le sens d'une individualisation des droits de propriété au profit d'une seule personne, généralement le chef de ménage, au détriment de la complexité antérieure, où plusieurs acteurs avaient des droits sur un même espace. Un des effets négatifs est de fixer, voire d'aggraver les inégalités d'accès entre femmes et hommes, mais aussi entre groupes socio-économiques (par exemple en privilégiant les agriculteurs au détriment des droits de parcours des éleveurs).

Une autre conséquence de la pression foncière est la réduction des jachères et des espaces non cultivés (brousse). Les femmes de Dantiandou au Niger soulignent la raréfaction des espaces dans lesquels elles pratiquaient des activités de cueillette de fruits, de plantes, d'écorce ou de racines qui rentrent dans les préparations alimentaires (y compris durant la soudure) ou dans la pharmacopée. Dans une étude sur le sud-ouest du Burkina-Faso, Fourgeau (2002) montre les conséquences de la réduction des jachères sur les activités des femmes et décrit les stratégies et innovations qu'elles doivent mettre en place pour continuer à faire face à leurs obligations alimentaires malgré cette diminution des ressources.

La réduction des droits d'accès au foncier ne signifie pas un désengagement des femmes de la production agricole. Plusieurs études de cas, comme Bassett (1991) en Côte d'Ivoire ou Guigou et Lericollais (1991) au Sénégal, relèvent que la dévalorisation (économique et symbolique) de l'agriculture familiale, poursuivie pendant plusieurs décennies, a intensifié les migrations masculines et provoqué une marginalisation économique des femmes, avec une charge de travail accrue sur les champs familiaux ; la dégradation de leur situation va de pair avec une aggravation de la vulnérabilité alimentaire avec des conséquences intergénérationnelles (Hillenkamp, 2011). Plus rarement, la situation inverse est observée. Ainsi, dans le sud du Niger, à proximité de Maradi, dans une région densément peuplée où la pression foncière est forte avec des crises de subsistance récurrentes, Monimart (2011) montre comment une déféminisation de l'agriculture est en cours par la claustration des femmes sous la pression d'un islam conservateur. Ce nouvel ordre social a été utilisé pour faire sortir de l'activité agricole en les excluant de l'accès au foncier. Cette perte d'autonomie et de ressources a aggravé la paupérisation des femmes, dont les charges et les obligations sociales demeurent : la diversification vers d'autres activités est limitée, et

mari est en migration depuis plus de 6 mois. Cette diversité se reflète dans les ressources (transferts financiers ou en nature, aide en cas de problème) et dans l'autonomie plus ou moins dans les prises de décision.

les hommes ne sont pour la plupart pas en mesure d'assurer les besoins de base (alimentaires et non-alimentaires) de leur famille ; la situation sociale est particulièrement critique puisque près de la moitié des enfants de moins de 5 ans souffre de malnutrition chronique. Les conséquences de cette dégradation de la situation des femmes se répercutent donc sur les générations suivantes, garçons et filles.

Mobilisation du travail, accaparement du temps et charges : des sources de vulnérabilité

Le contrôle de la main d'œuvre familiale par le chef de famille se fait par l'intermédiaire de différentes règles, sous forme de jours réservés à la culture sur les champs familiaux communs ; les femmes, les jeunes et les autres dépendants sont concernés par cette obligation. Selon la localisation, les règles sociales mais aussi l'étape du cycle de vie, le degré de liberté qu'ont les femmes pour leurs propres activités est plus ou moins important. Cet accaparement du travail agricole des femmes, évolue avec la transformation des économies rurales ; il est souvent articulé avec la compensation matrimoniale (la dot) que les hommes doivent verser pour se marier (Den Ouden, 1995).

Si les processus sont connus, les mesures s'avèrent plus difficile. Depuis le milieu des années 1990 et notamment suite à la conférence de Beijing en 1995, les enquêtes « emploi du temps » (EDT) se sont multipliées en Afrique subsaharienne, et ont permis une meilleure connaissance de la répartition selon le genre des activités productives et reproductives des familles rurales. La mesure de l'activité des femmes a progressé, notamment en milieu rural avec une définition élargie du travail, qui ne se limite plus aux activités économiques marchandes, mais intègre les activités liées à la reproduction sociale : le travail domestique, les activités économiques non marchandes comme la collecte du bois et de l'eau, les soins aux enfants et aux personnes âgées, révélant le plus souvent une charge de travail des femmes supérieure à celle des hommes (Blackden et Woden, 2006). Ces mesures révèlent aussi une autre inégalité intrafamiliale, entre les femmes elles-mêmes selon leur statut et leur cycle de vie : ainsi, au Niger, à Dantiandou, en milieu zarma par exemple, certaines tâches domestiques (eau, bois) sont réalisées exclusivement par les belles-filles, qui les effectuent tout en travaillant sur les champs. Or, ces femmes sont en même temps souvent mères de jeunes enfants, auxquels elles ne peuvent consacrer le temps et les soins nécessaires, ce qui a des conséquences sur le développement cognitif des enfants ainsi que sur leur santé.

La gestion intrafamiliale des ressources monétaires et les obligations de chacun révèlent une grande diversité de situations, qui est à préciser dans chaque contexte. Cela concerne les frais de santé, de scolarité ou d'habillement des enfants, ceux liés à l'alimentation et aux cérémonies. En plus de cette diversité, ces modèles ne sont pas stables et évoluent avec les nouveaux modes de consommation plus individuels (comme le téléphone mobile ou la moto) qui pèsent sur l'affectation des ressources. On observe le plus souvent un écart croissant entre la norme annoncée et les pratiques réelles au quotidien, faites de négociations, de conflits et d'adaptation à un contexte économique difficile (Guérin, 2008).

Au Mali, à Bougouni, les transferts réalisés par le chef de famille ont diminué suite à la chute des cours du coton à la fin des années 2000 et contraints les femmes à trouver de nouveaux moyens pour assurer les besoins de leurs propres enfants, prêtant même parfois de l'argent à leur mari (en « prêt non-remboursable ») pour qu'il puisse « sauver la face ». Ces transformations affectent aussi les solidarités intrafamiliales qui permettaient de mieux résister aux crises (sécheresses, disette). Malgré quelques exemples d'amélioration de l'accès aux ressources et de pouvoir de décision des femmes (Guétat-Bernard, 2011), la plupart des situations sont de plus en plus tendues et les hommes ne peuvent plus, ou ne veulent plus, assumer certaines charges, ce qui conduit à une plus grande individualisation et une féminisation des responsabilités, comme on a pu l'observer à Djougou. Certes, l'augmentation de la mobilité (certaines femmes partant en migration temporaire au Nigéria) et la diversification des activités améliorent l'autonomie des femmes. Mais, bien souvent les revenus demeurent très faibles au regard des charges et les conséquences sont lourdes en terme de développement humain, en particulier intergénérationnel: ainsi, dans un contexte de disponibilité alimentaire correcte comme à Djougou, plus du tiers des enfants de moins de 5 ans souffre de malnutrition chronique infantile, ce qui est un révélateur des inégalités de genre, que ce soit dans le domaine du temps, de l'accès aux ressources ou du niveau de formation (Droy *et al.*, 2014).

Quels contrats de génération entre aînés et cadets ?

Les systèmes agraires ne peuvent se reproduire que si les jeunes hommes, ou une partie de ceux-ci, peuvent se marier et travailler la terre, à l'intérieur du groupe familial ou sur leur propre exploitation. Or, le contrôle des aînés sur les questions liées au mariage et à l'accès à la terre et, d'une façon générale, sur celle de la redistribution des ressources au sein des cellules familiales se sont tendues ces dernières décennies sous l'effet de nombreuses contraintes⁶ (Proctor et Lucchesi, 2012).

Mariage : au-delà des individus...

Le mariage est une institution d'une importance particulière, aussi bien pour la société qui assure ainsi sa reproduction démographique et sociale, que pour les individus qui acquièrent des droits et un nouveau statut. Ses fonctions dans les sociétés ouest-africaines ont ainsi été largement étudiées par les anthropologues comme Meillassoux (1977). La compensation matrimoniale (ou la dot) est un phénomène qui reste répandu en Afrique de l'Ouest ; payée par le mari à la famille de la femme, sa

⁶ Le champ des études sur les jeunes ruraux, moins investi que celui du genre, s'est étoffé depuis le milieu des années 2000 par des travaux sur les relations intergénérationnelles dans l'agriculture familiale et la problématique d'installation/emploi des jeunes ruraux dans un contexte de forte croissance démographique (Proctor et Lucchesi, 2012 ; Losch et al. 2014). De nombreux facteurs rendent cette question complexe : on peut citer le changement des modes de régulation foncière et la pression accrue par des phénomènes d'accaparement foncier, l'évolution des modes de consommation et l'aspiration des jeunes à l'autonomie, le creusement du différentiel d'accès aux services (santé, éducation, électricité) entre milieu rural et urbain, le changement des modes de gouvernance des ressources dans le cadre de la libéralisation et de la décentralisation.

valeur varie selon les groupes ethniques, les régions mais aussi les époques mais reste le symbole de l'alliance entre deux familles. Les situations sont contrastées. Dans certains cas, rares mais emblématiques, la difficulté qu'ont les jeunes à se marier sans le soutien des aînés reste considérable et la dot correspond parfois à plusieurs années de travail d'un homme s'il n'est pas aidé par sa famille. Richards (2005) décrit cette situation dans les années précédant la guerre civile au Sierra Leone : l'auteur montre que les conditions léonines, voire de quasi servage, imposées aux jeunes hommes comme condition de l'octroi d'une épouse par les aînés des lignages ont joué un rôle crucial dans l'engagement des hommes, mais aussi des femmes, dans les rangs des combattants du RUF, dont il compare le soulèvement à une révolte d'esclaves (Chauveau et Richards, 2008).

Cependant, nombreux sont les exemples qui montrent que le montant de la dot a tendance à diminuer, tandis que le contrôle des anciens sur les mariages n'est plus aussi strict qu'autrefois. Hertrich et Lesclingand (2007) chez les Bwa du Mali, Attané (2007) chez les Mossi du Burkina Faso, constatent l'absence d'inégalités flagrantes sur le marché matrimonial, la plupart des hommes étant en capacité de se marier jeunes. Elles observent un certain allègement des exigences matrimoniales des familles et, parfois, une relative individualisation des projets matrimoniaux.

S'installer : les difficultés des jeunes

Si la possibilité de se marier et le choix du conjoint présentent des situations contrastées, par contre, l'accès à la terre est très souvent devenu plus difficile pour les jeunes générations, induisant des tensions dans les familles (Chauveau *et al.*, 2006 ; Amanor, 2005).

Les tensions les plus fortes se rencontrent fréquemment dans les régions qui ont accueilli des flux migratoires importants depuis un demi-siècle : sud-ouest ivoirien, sud-est burkinabé, régions centrales du Bénin. D'une façon générale, ces allochtones (qualifiés d'« étrangers »⁷), qui peuvent représenter désormais jusqu'au trois quart de la population, ont été intégrés aux sociétés locales, suivant le principe du "tutorat". Acceptant ce statut d'« étranger », doté de droits et d'obligations et liés à un tuteur local qui leur attribuait de la terre, ils ont été intégrés plus ou moins bien à sociétés locales (Chauveau *et al.*, 2006). Si cette situation prévalait il y a quelques décennies lorsque la terre était abondante, elle ne l'est plus actuellement alors que la population a beaucoup augmenté et que les difficultés urbaines ont parfois fait revenir des jeunes issus de familles autochtones au village, comme en Côte d'Ivoire (Chauveau, 2005)⁸. Le ressentiment des jeunes s'exprime vis à vis des « étrangers », mais aussi envers leurs aînés qu'ils accusent d'avoir dilapidé le patrimoine foncier familial contre des rentes, dont les aînés

⁷ Le terme d'« étrangers » désigne des personnes extérieures à la région, qu'ils soient de la même nationalité ou pas. Les « jeunes » peuvent être définis par leur âge, de 15 à 24 ans selon le BIT, mais le sont aussi parfois d'une façon moins restrictive par rapport à leur accès à l'autonomie (contrôle du patrimoine foncier, emploi, union matrimoniale, possibilité d'installation).

⁸ On trouvera une synthèse sur ces mouvements de population dans des manuels de géographie, tel L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement de A. Dubresson *et al.*, 2011, p.269. L'exurbanisation est liée à la réduction des opportunités économiques en ville. Elle se traduit par un retour au village d'hommes jeunes, qui n'ont pas d'accès à la terre et par la diffusion de modes de vie assez instables et affectés par une mobilité complexe.

se sont accaparés, aggravant les inégalités intrafamiliales ; une situation analogue est décrite par Amanor (2005) dans la zone cacaoyère au Ghana. Chauveau et Richards (2008) estiment que dans la situation politique de la Côte d'Ivoire des années 1990, la situation économique et l'instrumentalisation de l'*ivoirité* et de la notion d'« étranger » ont amené beaucoup de jeunes à vouloir renégocier les attributions de terres en contrats de location (parfois datant de plusieurs décennies) dont ils estimaient pouvoir être bénéficiaires. Mais au-delà de la question de l'accès à la terre, cette situation reflète un conflit intergénérationnel ayant des racines profondes (Chauveau, 2005).

Cette interprétation est partagée en partie par Bologo (2007) pour le sud-ouest burkinabé, mais il constate cependant que parmi les contrats renégociés, près d'un tiers conduisent à la réintégration des terres dans le patrimoine lignager ou familial. Les conflits fonciers sont en premier lieu traités à l'intérieur de la famille par des conseils familiaux et débordent rarement hors de ce cadre. Mais ils peuvent déboucher, si les protagonistes trouvent l'appui de groupes stratégiques suffisants, sur des conflits villageois et même au-delà, quand ce ressentiment est exploité par des acteurs politiques comme dans l'ouest ivoirien (Chauveau et Richards, 2008).

L'éclatement des familles et la segmentation des unités de production

La gestion même des unités familiales est sujette à des tensions qui conduisent parfois à l'éclatement des familles, particulièrement des familles complexes. En effet, dans ces familles, le patriarce est gestionnaire des terres, des champs familiaux vivriers ou des plantations et en partie du travail familial. En retour, son devoir est d'utiliser ces ressources pour le bénéfice de tous. Les motifs d'insatisfaction sont souvent liés à la confusion entre intérêt privé et intérêt de la famille sur la question de la redistribution des revenus. Les tensions se cristallisent autour des obligations non remplies du chef de famille quant aux soins de santé, aux frais de scolarisation des enfants, ou à l'usage des greniers familiaux dans les cas où la soudure est sévère. Elle peut se traduire par un refus ou un évitement à travailler sur les champs ou les plantations familiales, mais de plus en plus les tensions conduisent à la remise en cause du modèle familial. Dans la question complexe des migrations, on sait qu'une partie de celles impliquant des jeunes hommes célibataires est le reflet ou la source de tensions intrafamiliales (Doevenspeck, 2004 ; Amanor, 2005). Les migrants de retour avec d'autres modèles culturels, notamment de consommation ayant gagné de l'argent et aspirant à l'autonomie, se heurtent aux modèles de fonctionnement des aînés.

Ces difficultés, liées à la redistribution à l'intérieur de la famille ont été accentuées par les crises économiques, comme la chute des prix du coton qui a affecté les exploitations du bassin cotonnier du Mali au début des années 2000 (Djouara *et al.*, 2006, Droy *et al.*, 2012). L'enquête sur l'origine des

exploitations dans le village de Zendiela⁹ dans le bassin cotonnier malien, montre une augmentation des créations d'exploitations nouvelles à la suite de conflits aboutissant à l'éclatement des familles par rapport aux successions classiques par reprise de l'exploitation à la suite du décès du patriarche par son frère cadet ou son fils aîné. La chute des prix a rendu plus sensibles les inégalités de la redistribution à l'intérieur des familles, à un moment où les modèles familiaux eux-mêmes évoluaient. La segmentation des familles s'est accrue à partir des années 2000. En 2010, à Zendiela, un tiers des ménages sont désormais de type nucléaire et comptent moins de 10 personnes alors que le modèle familial minianka (ethnie principale) est celui de la grande famille complexe pouvant compter jusqu'à plus de 40 personnes ; il reste des exemples de ces familles dans le village, avec des chefs pour plupart ayant acquis ce statut avant 1985. L'éclatement des familles se réalise le plus généralement avec un partage inégal des terres et du matériel agricole au détriment des cadets. L'inégalité intrafamiliale est ainsi transférée au niveau du village, avec l'émergence d'un groupe de petites familles pauvres issues de ces partages conflictuels.

Migrer, de la mobilité des cadets à celle des chefs de famille

En Afrique de l'Ouest, notamment dans les pays sahélo-soudaniens, les dynamiques migratoires sont anciennes et les revenus actuels engendrés par cette mobilité sont d'un poids très significatif dans les économies nationales¹⁰. L'attention s'est souvent focalisée sur les migrations de longue durée et plus spécialement celles à destination de l'Europe ou les migrations de colonisation agricole, comme celles des Mossi vers les « terres-neuves » au Burkina-Faso (Remy, 2008). Les migrations de courte durée, qu'on appelle aussi migrations temporaires (entre 3 et 6 mois) sont aussi très répandues en milieu rural sahélo-soudanien. Elles font partie intégrante du système d'activités (notamment depuis la colonisation et la nécessité de trouver de l'argent pour payer l'impôt) et sont liées au calendrier agricole : durant la saison sèche, après les récoltes, beaucoup d'hommes quittent les villages pour trouver du travail. Ils peuvent chercher une activité en ville ou aller dans les pays voisins, selon des circuits plus ou moins balisés, c'est-à-dire avec des relais sur place. Ils reviennent pour les travaux agricoles qui démarrent à la saison des pluies. Ces migrations permettent de compléter les revenus dans un contexte où les possibilités de diversification des activités sur place sont assez réduites et où les activités agricoles et agropastorales sont soumises à de fortes variations en raison des aléas climatiques, des chocs économiques et sécuritaires. Désormais, dans de nombreuses régions, les migrations temporaires sont

⁹ Un module a porté sur l'année à laquelle le chef de famille avait pris cette fonction et sur l'origine de ce statut : succession à la mort du chef précédent (père, frère aîné ou oncle) ou éclatement suite à des dissensions. La proportion d'éclatement a fortement augmenté depuis le début des années 2000 ; il peut survenir suite à la mort du chef, les chefs de ménages n'acceptant pas l'autorité et les conditions imposées par le nouveau chef de famille (le plus souvent leur frère).

¹⁰ L'étude des migrations ouest-africaines est un champ de recherche abondamment documenté. On ne citera ici que quelques travaux.

aussi un moyen pour des femmes, mariées ou non, de mener une activité rémunérée, souvent en ville, afin de constituer le trousseau pour les jeunes filles ou de contribuer aux dépenses familiales.

Au Niger, à Dantiandou, même si les migrations des hommes sont anciennes, elles ont pris ces dernières décennies une ampleur inégalée du fait de la croissance démographique, de la saturation des terroirs, ainsi que des crises alimentaires successives. Dans ces conditions, c'est parfois la majorité des hommes actifs d'une communauté villageoise qui est désormais concernée. Lors de l'enquête FEWS de 2011, 70 % des "ménages" pratiquaient la migration dans les villages enquêtés¹¹, en envoyant un ou deux hommes suivant des modalités variées (Fews, 2011). Nos propres enquêtes, à Dantiandou, en 2010, donnent des valeurs similaires. Or, autrefois, la migration concernait les jeunes hommes, généralement non mariés, l'argent gagné servait en partie aux besoins de la famille, en partie pour la dot, "le prix de la fiancée", les anciens maintenant ainsi le contrôle sur les activités des jeunes hommes. Elle a été ainsi intégrée dans le système d'activité familial, et compensait les faiblesses de la production agricole, la croissance des flux migratoires étant liés à la réorientation d'une partie de la main-d'œuvre vers des activités non agricoles à l'intérieur des ménages. Pour Vignikin (2007), le transfert massif de main-d'œuvre hors de la région autorise, voire justifie, le maintien d'une fécondité élevée. C'est bien ce qui se passe au Niger, où la fécondité reste au-dessus de sept enfants par femme.

Mais la crise de l'agriculture au Niger impose désormais la mobilité temporaire de la plupart des hommes et plus seulement des célibataires. A Dantiandou en 2010, 31% des exodants sont des chefs de famille, 47% sont chefs de ménage, 20% des hommes non mariés : la recherche de revenus à l'extérieur s'impose à tous. La plupart font du petit commerce (78%), activité qui nécessite un fond de démarrage et il est courant de vendre du mil ou des petits ruminants pour financer le départ. Mais, dans un contexte de grande précarité financière et alimentaire des familles, cet engagement des actifs est risqué. Le contexte de la migration a changé : la Côte d'Ivoire, la Libye, le Nigéria même ont connu ou connaissent des troubles politiques. Les revenus de la migration sont donc assez irréguliers, la médiane étant à 150 000 CFA par famille en 2010, mais un quart des exodants ne ramènent que moins de 80 000 CFA.

Or, pendant plus de six mois, les femmes, les enfants et les personnes âgées sont laissés sur l'exploitation au village. Ils devront faire face à la soudure, de plus en plus précoce en raison de la faiblesse des réserves alimentaires issues de la production familiale¹² ; il n'est pas rare que les hommes ne reviennent pas à temps pour les premiers travaux de la saison, particulièrement éprouvants physiquement comme les labours. La recherche de revenus par la migration se paie au prix d'une

¹¹ Gouré et Tanout dans le département de Zinder, Tahoua, au centre du pays, Loga, dans le département de Dosso, à une centaine de kilomètres à l'ouest de Niamey (Fews, 2011).

¹² Cette diminution observée des réserves d'une année sur l'autre a plusieurs causes : outre les fluctuations de la production liée aux aléas climatiques, il y a le problème de la dégradation de la fertilité des sols et les ventes de plus en plus précoces ou bien le gage d'une partie de la récolte pour rembourser les dettes contractées lors de la précédente soudure.

vulnérabilité accrue de la famille et d'impacts importants sur les systèmes d'activités locaux comme le montre Mounkaïla (2002) dans la même région.

Conclusion

L'augmentation des inégalités intrafamiliales fait partie de ces risques sociaux, qui se sont aggravés ces dernières décennies dans les sociétés rurales d'Afrique. Dans ces groupes, la structuration selon le statut (aînés/cadets) et le genre, introduit une forte hiérarchie et des formes complexes d'organisation de la production. Les profondes transformations que subissent les moyens d'existence de ces sociétés sous l'effet de la croissance démographique, de la libéralisation, ainsi que la relative dévalorisation de ces systèmes jusqu'à une période récente, ont fortement accrus les clivages internes. La persistance, voire l'aggravation de la vulnérabilité alimentaire, le taux élevé de malnutrition chronique infantile (la « faim invisible »), la permanence de la pauvreté, l'accroissement des déplacements à la recherche de travail, sont autant de manifestations de ces difficultés.

Les inégalités entraînent des tensions qui sont amplifiées par le relâchement des solidarités. Au sein des ménages, les charges et les obligations se sont modifiées, pesant souvent plus lourdement sur les femmes; les collectifs de travail souvent à base familiale ou lignagère ont de plus en plus de difficultés à être mobilisés; les conflits entre aînés et cadets lors des héritages et du partage des terres et des biens sont plus fréquents. Parallèlement, les contrôles sociaux semblent s'affaiblir. L'autorité des conseils de famille, du conseil des anciens pour le niveau villageois, sont désormais concurrencés par les institutions modernes administratives ou judiciaires, dont la gouvernance est mal assurée, si bien que les conflits peuvent s'élargir et déborder du niveau où ils sont nés.

Certes, la grande diversité des situations rend difficile leur appréhension par les politiques d'appui ou dans le cadre de projets. Cependant, l'effort est nécessaire, car la fragilisation des liens sociaux et familiaux là où les inégalités sont les plus manifestes contribue à la précarisation de la société rurale. La mise en place de politiques de protection sociale visant à réduire la vulnérabilité et l'amélioration de la gouvernance locale sont autant de moyens de renforcer le tissu social et de limiter l'extension des conflits locaux.

Bibliographie

- Agarwal, B., 1997. "Bargaining" and Gender Relations: Within and Beyond the Household, *Feminist Economics*, 3 (1) : 1-51.
- Amanor K., 2005. Jeunes, migrants et marchandisation de l'agriculture au Ghana. *Afrique contemporaine*, 2005/2 n° 214, p. 85-101.
- Ancey G., 1975. Niveau de décision et fonctions objectifs en milieu rural africain. AMIRA, note n°3, INSEE-Coopération, Paris, 34 p.
- Attané A., 2007. Choix matrimoniaux, le poids des générations : L'exemple du Burkina Faso. In: P. Antoine (ed.) *Les relations intergénérationnelles en Afrique - Approche plurielle*. CEPED Paris. pp 167-196
- Bassett T.J., 1991. Migration et féminisation de l'agriculture dans le nord de la Côte d'Ivoire. In : Gendreau F., Meillassoux C., Schlemmer B., Verlet M. (eds.). *Les spectres de Malthus : déséquilibres alimentaires, déséquilibres démographiques*. Paris : EDI -ORSTOM -CEPED, : 219-245.
- Blackden M., Woden Q.(eds), 2006. *Gender, Time Use, and Poverty in Sub-Saharan Africa*, World Bank Working Paper n°73, siteresources.worldbank.org
- Bologo E., 2007. Transferts fonciers intergénérationnels et intrafamiliaux dans l'ouest du Burkina Faso: modalités et mutations. In: P. Antoine (ed.) *Les relations intergénérationnelles en Afrique - Approche plurielle*. CEPED Paris. pp 167-196
- Canning D., Sangeeta R., Yazbeck A. (eds.), 2016. *La transition démographique de l'Afrique : dividende ou catastrophe ?* Collection L'Afrique en développement. Washington, DC : Banque mondiale, 244 p.
- Chauveau J-P, Colin J-P., Jacob J-P., Lavigne-Delville Ph., Le Meur P-Y., 2006. *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Projet CLAIMS, IIED, 97p.
- Chauveau J.P., 2005. Les rapports entre génération ont une histoire. Accès à la terre et gouvernementalité en pays ghan (Côte d'Ivoire). *Afrique contemporaine*, 2005/2, n°24 : 59-83.
- Chauveau J.P. et Richards P., 2008. Les racines agraires des insurrections Ouest-africaines - Une comparaison Côte d'Ivoire-Sierra Leone. *Politique africaine*, n°111: 131-167.
- Collier P., Hoeffler A., 2004. Greed and grievance in civil war, *Oxford Economic Papers* 56, 563-595;
- De Vreyer, Ph., Lambert, S., Safir, A., Sylla M., 2008. Pauvreté et structure familiale, pourquoi une nouvelle enquête ? *Stateco* n°102: 5-20.
- Den Ouden J., 1995. Who's for Work? The Management of Labour in the Process of Accumulation in Three Adja Villages, Benin *Journal of the International African Institute*, Vol. 65, No. 1: 1-35
- Djouara H., Bélières J-F, Kébé D., 2006. Les exploitations agricoles familiales de la zone cotonnière du Mali face à la baisse des prix du coton-graine. *Cahiers Agricultures*, Vol 15 (1): 64 -71.
- Doevenspeck, M., 2004 Migrations rurales, accès au foncier et rapports interethniques au sud du Borgou (Bénin). *Africa Spectrum*, 39(3), 359 – 380
- Donni, O., Ponthieux, S., 2011. Approches économiques du ménage : du modèle unitaire aux décisions collectives. *Travail, genre et sociétés*, 2011/2 n° 26, p. 67-83.
- Dozon J-P., 1986. En Afrique, la famille à la croisée des chemins. In : Burguière A. (ed.), Klapisch-Zuber C. (ed.), Ségalen M. (ed.), Zonabend F. (ed.) *Histoire de la famille* : 2. Le choc des modernités. Paris : A. Colin : 301-337.
- Droy I., Bélières J-F., Bidou J-E., 2012. Entre crise et rebond: questions autour de la durabilité des systèmes de production cotonniers au Mali. *European Journal of Development Research* Vol. 24, 3, 491–508
- Droy I., Pascual C., Bidou J-E, 2014. Inégalités de genre et vulnérabilité alimentaire en milieu rural béninois : des interactions complexes, In H. Guetat-Bernard et M., Saussey(eds) *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud*. IRD éditions, coll. A travers champs : 85-115.
- Droy I., 2014. Améliorer la visibilité des femmes dans les systèmes d'informations en Afrique de l'Ouest. In H. Guétat-Bernard (ed.) *Féminin-Masculin. Genre et agricultures familiales*. Quae coll. Nature et société : 87-100.
- Dubresson A., Steck J.F. Moreau S., Raison J.P., 2011. *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*. Paris. Armand Colin.
- Durand-Lasserre A., Le Roy E., 2012. *La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*, AFD, collection A savoir, n°11, 158 p.

- Fews Net, 2011. *Rapport spécial sur la migration au Niger. Les transferts à Loga, Taboua, Tanout et Gouré face aux crises en Libye et Côte d'Ivoire*. <http://www.fews.net/docs/Publications/Niger>, 27 p.
- Fourgeau C., 2002. *Les petites jachères des femmes*. In B. Lacombe, F. K. Palé, F. Sodter et S. Traoré. *Études sur la jachère dans le Sud-Ouest du Burkina Faso contributions des sciences sociales à la définition des relations sociétés rurales avec les jachères*. IRD, Ouagadougou : 136-153, <http://horizon.documentation.ird.fr>.
- Guengant J.-P., Banoïn M., 2003. *Dynamiques des populations, disponibilités en terre et adaptation des régimes fonciers : le cas du Niger*. FAO-CICRED, 144 p.
- Guengant J.-P., 2011. *Comment bénéficier du dividende démographique ? La démographie au centre des trajectoires de développement*. coll. A savoir, AFD-IRD, 86p.
- Guérin I., 2008. L'argent des femmes pauvres : entre survie quotidienne, obligations familiales et normes sociales. *Revue française de socio-économie*. n°2 : 59-78.
- Guigou B., Lericollais A., 1991. Crise de l'agriculture et marginalisation économique des femmes sereer siin (Sénégal). In : La crise de l'agriculture africaine. *Sociétés Espaces Temps*, 1 (1), p. 45-64.
- Guétat-Bernard, H., 2011. Culture du café et transformations des rapports de genre en pays bamiléké au Cameroun. In Ch. Verschuur (ed.) *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*, IHEID, Genève : 167-188.
- Hertrich V., Lesclingand M., 2007. Formalisation des unions et contrôle intergénérationnel Une étude de cas au Mali. In : P. Antoine (ed.) *Les relations intergénérationnelles en Afrique - Approche plurielle*. Paris, CEPED : 143-166
- Hillenkamp, I. 2011. Genre, systèmes agraires et vulnérabilités alimentaires : une analyse nécessaire. In C. Verschuur(ed.) *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*. IHEID, Genève : 367-443.
- INSAE (Institut national de la statistique et de l'analyse économique), 2016. Principaux indicateurs socio-démographiques et économiques (RGPH-4, 2013) <http://www.insae-bj.org/recensement-population.html>
- Klugman J., Hanmer L., Twigg S., Hasan T., McCleary-Sills J., Santamaria J. (2014) *Voice And Agency Empowering Women and Girls for Shared Prosperity*. Washington, DC: World Bank.
- Losch B., Fréguin-Gresh S., White E.T., 2014. *Transformations rurales et développement. Les défis du changement structurel dans un monde globalisé*.
- Meillassoux C., 1977. *Femmes, greniers et capitaux*, Maspéro, Paris, 251 p.
- Monimart, M., 2011. Sahel : sécheresses, crises alimentaires et déféminisation des systèmes agraires. In C. Verschuur (ed.) *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*. Actes des colloques genre et développement, Genève, IHEID : 133-151.
- Moukaila H., 2002. De la migration circulaire à l'abandon du territoire local dans le Zarmaganda (Niger) », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 18 - n°2 : 161-187, <http://remi.revues.org/>
- Ordioni N. 2005. Pauvreté et inégalités de droits en Afrique : une perspective « genrée ». *Mondes en développement*, 2005/1 no 129 : 93-106.
- Piché, V., Poirier J., 1995. Les approches institutionnelles de la fécondité, in H. Gérard et V. Piché eds., *La sociologie des populations*. Montréal, AUPELF-UREF : 117-137.
- Proctor F., Lucchesi V., 2012. *Small-Scale Farming and Youth in an Era of Rapid Rural Change*, The Hague: Hivos, IIED, Londres.
- Pilon M., Vignikin K., 2006. *Ménages et familles en Afrique subsaharienne*. Collection Savoirs francophones, AUF, Editions des archives contemporaines, Paris, 131 p.
- Remy G., 2008. *Migrations agricoles mossi : l'émergence des "terres neuves"*, 95 p. multigr, <http://www.documentation.ird.fr>
- Richards P., 2005. La terre ou le fusil. Les racines agraires des conflits de la région du fleuve Mano. *Afrique contemporaine*, 2005/2, n°24 : 37-57.
- Sourisseau J.M., Bosc P.M., Freguin-Gresh S., Bélières J.F., Bonnal P., Le Coq J.F., Anseeuw W., Dury S., 2012. Les modèles familiaux de production agricole en question. Comprendre leur diversité et leur fonctionnement, *Autrepart*, 2012/3 N° 62, p. 159-181.
- Todd E., 1984. L'enfance du monde. Structures familiales et développement. Seuil, coll. Empreintes, Paris, 251p.

- Udry, Ch., 1996. Gender, Agricultural Production, and the Theory of the Household. *Journal of Political Economy*, Vol. 104, No. 5 (Oct., 1996), pp. 1010-1046
- Verschuur Ch. (ed), 2012. *Genre, changements agraires et alimentation. Cahiers Genre et développement n°8*. Paris, L'Harmattan, 480 p.
- Vignikin, K., 2007. Famille et relations intergénérationnelles. Réflexions sur les évolutions en cours en Afrique. *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, Paris, CEPED :19-30.
- Vimard P., 1997. Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique subsaharienne », in M. Gautier M. et Pilon M. (ed) *Familles du Sud*. Autrepart (2), 1997 : 143-159.